meny, Nagy, Pallfy, imitant les uns Walter Scott, les autres les romanciers anglais ou français, produisirent dans ces genres divers des œuvres d'une certaine originalité. Au théâtre, Cœtrœs, Oberniyk, Gal, Czako, Lad. Teleki, Szigligeti essayèrent de naturaliser sur la scène hongroise les heureuses audaces de l'école romantique. La crise de 1848 emporta bon nombre de ces vaillants combattants : Petœfi et Vasvary périrent; Czuzcor, Sarozy, Vœrœsmarty furent jetés en prison; Vachot et Bajza devinrent fous; Josika, Horvath, Teleky et bien d'autres allèrent en exil. C'est qu'en effet tous ces écrivains étaient doublés d'ardents patriotes.

Parmi les dernières productions de cette littérature trop dédaignée, nous citerons : le *Recueil des chants populaires hongrois*, publié par Matray; les *Chants de Paloes*, de Szelesky; *Paul Kinizzy*, épopée populaire, par Tôk; les *Œuvres poétiques* de Bajza, et celles de Mor. Jokay; l'*Histoire de la Hongrie*, par Szalay; le *Siècle des Hunyade*, par Teleki; l'*Orateur et l'homme d'Etat hongrois*, par Esengery, continué par Szalay; *Esquisses de la vie du peuple en Hongrie*, par le baron Prœnay; le *Voyage aux Indes*, du comte Andrassy. F. Toldy a entrepris en 1850 une immense publication, la *Bibliothèque nationale*, qui doit offrir l'impression ou la réimpression des principales œuvres hongroises, et qui ne comprendra pas moins de cent volumes in-4°. Une vingtaine de volumes ont déjà paru.

Consultez : Wallaski, *Conspectus reipublicæ litterariæ in Ungaria* (Presbourg, 1785, in-8°); John Bowring, *Aperçu de la langue et de la littérature hongroises*, en anglais (Londres, 1830, in-8°); Stettner et Schedel, *Manuel de la poésie hongroise*, en allemand (Vienne, 1836, in-8°); F. Toldy, *Histoire de la littérature hongroise*, en hongrois (Pesth, 1853, 3 vol. in-8°); Ch.-L. Chassin, *Alexandre Petœfi* (1860, in-18), et *Ladislas Teleki* (1861, in-18).

HONGROIERIE s. f. (on-groi-rî; *h* asp. — rad. *hongroyer*). Industrie du hongroyeur. ‖ Atelier de hongroyeur.

HONGROIS, OISE s. et adj. (on-groi, oi-ze, *h* asp.). Géogr. Habitant de la Hongrie; qui concerne la Hongrie ou ses habitants : *Les* HONGROIS. *La diète* HONGROISE.

— s. m. Linguist. Langue parlée par les habitants de la Hongrie.

— s. f. Sorte de danse originaire de Hongrie.

— **Encycl.** *Langue hongroise*. V. HONGRIE.

HONGROIS (LITTORAL), ancien district de l'empire d'Autriche, compris dans les limites primitives de la Hongrie, entre l'Illyrie au N. et au N.-O., l'Adriatique au S.-O. et la Croatie militaire au S.-E. et à l'E. Le chef-lieu de ce district était Fiume. Il forme actuellement le comitat de Croatie-Esclavonie.

HONGROIS (PAYS DES), ancien pays de l'empire d'Autriche, entre la Hongrie au N. et à l'O., la Valachie au S., et le pays des Saxons à l'E. Le chef-lieu était Klausenburg; le pays était divisé en onze comitats et deux districts. Aujourd'hui, il forme les trois cercles de Clausenbourg, Carlobourg et Broos.

HONGROYAGE s. m. (on-groi-ia-je; *h* asp. — rad. *hongroyer*). Techn. Préparation des cuirs à la façon de ceux de Hongrie.

— **Encycl.** V. CORROYAGE.

HONGROYÉ, ÉE (on-groi-ié; *h* asp.) part. passé du v. Hongroyer). Façonné à la manière des cuirs de Hongrie : *Cuirs* HONGROYÉS.

HONGROYER v. a. ou tr. (on-groi-ié — du nom de pays *Hongrie; h* asp.). Techn. Préparer à la façon des cuirs dits de Hongrie : HONGROYER *des cuirs.*

HONGROYEUR s. m. (on-groi-ieur; *h* asp. — rad. *hongroyer*). Techn. Ouvrier qui façonne le cuir dit de Hongrie.

HONGUETTE s. f. (on-ghè-te; *h* asp.) Ciseau de forme carrée, terminé en pointe, dont se servent les sculpteurs.

HONHALLY, ville de l'Indoustan, à 92 kilom. N.-N.-O. de Seringapatam, dans l'Etat de Maîssour, dont les Anglais occupent les places fortes et perçoivent la moitié des revenus, en laissant l'autre moitié à un rajah dont l'autorité est plus apparente que réelle.

HONIGBERGER (Martin), médecin et voyageur allemand, né à Cronstadt (Transylvanie) en 1795. Lorsqu'il eut achevé ses études médicales, il se rendit en Égypte, où il fut attaché à la pharmacie de Mohammed-Ali. Il voyagea ensuite en Syrie, passa dans l'Inde, habita Lahore, devint médecin du maharadjah Rendjit-Singh, qui en même temps le nomma directeur d'une fabrique de poudre, et revint en Europe en 1832. En 1837 et en 1838, il exerça à Constantinople la médecine homœopathique, puis retourna à Lahore, qu'il habita jusqu'à l'annexion du Pendjab aux possessions de l'Angleterre (1849). Après avoir passé quelques années en Europe, le Dr Honigberger est retourné dans l'Inde et s'est fixé dans le Cachemire. On lui doit : *Relation d'un voyage de Dereh Ghazikhan à Caboul en 1832*, inséré dans le tome III du *Journal de la Société asiatique du Bengale; Fruits de l'Orient ou aventures de voyage suivies d'expériences médicales et d'un dictionnaire des termes médicaux en turc, en arabe, en persan*, etc. (Vienne, 1851, in-8°). Jacquin a donné, sous le titre de *Sertum Cabulicum* (Vienne 1832), la description des plantes recueillies par Honigberger dans le Caboul.

HONIGER, HŒNIGER et **HONINGER** (Nicolas), littérateur allemand, né à Kœnigshofen (Franconie), mort vers 1598. Il consacra sa vie à la culture des lettres, et ses utiles travaux lui acquirent une juste célébrité parmi les savants et les érudits de son temps. Fries, dans son abrégé de la *Bibliothèque* de Gesner, cite avec éloge plusieurs traductions faites avec soin par Honiger. C'est à lui qu'on doit aussi une édition fort estimée du *Dictionnaire grec* de Budé (Bâle, 1585, in-fol.). Honiger s'était attaché à corriger les fautes nombreuses qui déparaient ce dictionnaire et il y avait fait des additions importantes. Nous citerons encore de lui : *Histoire de la Porte ottomane* (Bâle, 1573); *Propugnaculum castitatis ac pudicitiæ, fortitudinis constantiæque tam virginum quam uxorum* (Bâle, 1554, in-8°), ouvrage recherché des curieux; la *Description de la cour du Grand Turc et de l'empire ottoman*, traduit de Geuffroi (Bâle, 1577); l'*Examen du concile de Trente*, traduit de Gentillet (1587, in-4°); *Nouvelle histoire détaillée du nouveau monde et du royaume indien, traitant des Espagnols et d'autres peuples*, d'après les *Res Brasilianorum* de J. Benzoni (Bâle, 1799).

HONIMAO, île de l'Océanie, dans la Malaisie néerlandaise, au S. de Céram, au N.-E. d'Amboine, par 3° 30' de latit. S. et 126° 42' de longit. E; 17 kilom. de longueur sur 9 de largeur. Récolte de riz et de girofle.

HONINGTON, village d'Angleterre, comté de Suffolk, district de Blackbourn, sur le Waveney. C'est la patrie du poëte anglais Bloomfield.

HONITON, ville d'Angleterre, comté de Devon, à 35 kilom. N.-E. d'Exeter, sur l'Otter, dans une vallée très-fertile et bordée de collines agréablement groupées; 4,538 hab. Fabriques de serges, dentelles, chaussures et faïence. Belle église qui renferme plusieurs monuments anciens assez curieux, entre autres la tombe en marbre noir de Thomas Marwood, qui exerça la médecine pendant soixante-quinze ans et mourut à l'âge de cent cinq ans.

HONKÉNÉJA s. m. (on-ké-né-ja — de *Honkenej*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au bord de la mer, dans toutes les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

HONKÉNYE s. f. (on-ké-nî — de *Honkenej*, n. pr.). Bot. Syn. de CLAPPERTONIE.

HONLEY, petite ville d'Angleterre, comté d'York, paroisse d'Almondbury, à 5 kilom. S.-S.-O. d'Huddersfield, sur la Colne; 5,469 hab. Grand commerce de laine.

HONNÊTE adj. (o-nê-te — lat. *honestus*, même sens). Vertueux, qui se conduit d'après les règles de la probité : HONNÊTE *homme*. HONNÊTE *femme. Ame* HONNÊTE. *Cœur* HONNÊTE. *Femme* HONNÊTE. *Croyez tout le monde* HONNÊTE, *et vivez avec tous comme avec des fripons.* (Le cardinal Mazarin.) *L'*HONNÊTE *homme joue son rôle le mieux qu'il peut, sans songer à la galerie.* (Chamfort.) *Toute* HONNÊTE *femme n'engendre que de son époux et pour son époux.* (Le P. Ventura.)

Pour paraître *honnête* homme, en un mot, il faut [l'être.
BOILEAU.

Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot;
L'*honnête* homme trompé s'éloigne et ne dit mot.
LANOUE.

‖ Qui est conforme aux règles de la probité : *Il n'y a de bon que ce qui est* HONNÊTE. (Zénon.)

— Par ext. Bienséant, convenable; qui se fait ou se dit à propos; qui est dans une juste mesure : HONNÊTE *réponse. Don, présent* HONNÊTE. *Une récompense* HONNÊTE. *Une* HONNÊTE *aisance. Un discours d'une longueur* HONNÊTE. *Un don* HONNÊTE *à faire est toujours* HONNÊTE *à recevoir.* (J.-J. Rouss.)

Il n'est pas bien *honnête*, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
MOLIÈRE.

Le régal fut fort *honnête*;
Rien ne manquait au festin.
LA FONTAINE.

— Civil, poli, décent; en ce sens, il se met généralement après le substantif : *On ne s'imagine Platon et Aristote qu'avec de grandes robes de pédants; c'étaient des gens* HONNÊTES *et, comme les autres, riant avec leurs amis.* (Pasc.) *C'est pour ne pas exclure les vices qu'on les revêt d'un nom* HONNÊTE. (Mass.)

— s. m. Ce qui est honnête, conforme aux règles de la probité : *La vraie gloire a pour objet l'utile, l'*HONNÊTE *et le juste.* (Marmontel.) *Le bon et l'*HONNÊTE *ne dépendent point des jugements des hommes, mais de la nature des choses.* (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Honnête, affable, civil, courtois, gracieux, poli.** V. AFFABLE.

Honnête femme (L'), roman de M. Louis Veuillot (1844, 2 vol. in-8°). L'intention de l'auteur est bonne sans doute, c'est-à-dire orthodoxe, puisqu'il démontre, à l'aide de scènes et de tableaux fort décolletés, qu'il n'y a d'enseignement honnête que celui qu'on reçoit sur les genoux de l'Église, et que l'honnêteté du monde, c'est-à-dire de la société laïque, n'est que pure grimace. A preuve, l'*Honnête femme*, dont voici l'histoire :

Pauvre, coquette et fière, après avoir joué au naturel la *Fille* trop difficile de La Fontaine, elle épouse Cléanthe, bonhomme un peu bête, mais avec un fond de bon sens. Au bout de six mois, le mari est moralement supprimé. Avant de se marier, Lucile avait autorisé bon nombre de prétendants à faire le siége de sa vertu, entre autres M. de Valère, un charmant jeune homme, mais dépourvu de fortune et qui, de désespoir, était parti pour Paris. Il est revenu à Chignac (?), non pas pour donner un nouvel assaut au cœur de l'inflexible Lucile, mais pour se faire nommer député. Lucile jette les yeux sur lui, se décide à en faire son amant, et essaye de tous les procédés honnêtes pour le séduire. A bout de moyens contre cette âme soutenue par la grâce de Dieu, elle va bonnement attendre M. de Valère au coin d'un bois, pour détrousser sa vertu. Valère se défend avec une constance digne de Joseph, bien que son élection dépende de ce démon femelle. Mais le bonhomme Cléanthe, encore convaincu cependant de l'innocence de sa femme, s'est caché, la cravache à la main, derrière une charmille. Il aperçoit son *honnête* épouse au moment où elle provoque M. de Valère avec un langage, des yeux, un geste..., que M. Veuillot seul peut se permettre de décrire. On devine le reste. Le lendemain, M. de Valère manque son élection et subit un charivari. Dégoûté de la vie politique, il se retire à Rome, se fait prêtre, donne tout son bien à une congrégation religieuse. Quant à Cléanthe, il reste galant homme, continue de vivre au mieux avec sa femme, qui garde la réputation de la plus *honnête femme* de l'endroit. Seulement, le public s'aperçoit avec étonnement qu'elle jaunit tous les jours.

Tel est le livre de M. Veuillot. Qu'a-t-il voulu en l'écrivant? Ne pouvant supposer qu'il ait tenté d'allécher les lecteurs dévots par des peintures qu'ils font profession de ne pas aimer, il faut croire qu'il a employé un procédé de moralisation renouvelé des Spartiates : offrir le spectacle du vice, pour en détourner les spectateurs.

Honnête (L') **criminel** ou l'**Amour filial**, drame en cinq actes et en vers, de Fénouillot de Falbaire, représenté à Paris, sur le théâtre de la Nation (Théâtre-Français), le 4 janvier 1790.

Ce drame était imprimé, on le jouait sur les théâtres de la province depuis longtemps, lorsqu'il fut représenté à Paris. La censure avait jusque-là refusé de le laisser paraître sur les scènes parisiennes à cause du sujet. L'*Honnête criminel* est l'histoire déguisée de ce protestant de Nîmes, nommé Jean Fabre, qui faisait partie avec son père d'une assemblée religieuse, découverte par un détachement de soldats du roi en 1756. Il avait pu échapper à ceux qui le poursuivaient; mais son vieux père ayant été pris, il obtint de se constituer prisonnier à sa place; envoyé aux galères, il y resta jusqu'à ce que le duc de Choiseul, informé de l'honorable cause qui l'avait conduit à la flétrissure et à l'esclavage, brisât ses fers par un brevet de congé. Fabre revint dans sa famille; il eut le bonheur de retrouver encore son vieux père, et épousa une parente qu'il aimait, dont il était aimé, mais qui cependant allait devenir la femme d'un autre. Son rival se retira et devint son protecteur. En 1768, on obtint à Jean Fabre un brevet de grâce et de réhabilitation. Fénouillot de Falbaire, lorsqu'il composa son drame, ne connaissait l'*honnête criminel* et son aventure que par un passage de la *Poétique française* de Marmontel. L'intérêt du sujet est bien réel, puisque l'insuffisance de l'exécution n'a pu l'effacer entièrement. Il était d'autant plus grand en 1790, cet intérêt, qu'alors la douloureuse histoire de Calas, de cette immortelle victime du fanatisme, revenait sans cesse sur le théâtre révolutionnaire ainsi que dans les livres.

HONNÊTEMENT adv. (o-nê-te-man — rad. *honnête*). D'une manière honnête, conforme aux règles de la probité : *Se conduire* HONNÊTEMENT.

— D'une manière convenable, polie : *Saluer* HONNÊTEMENT. *Il s'est trouvé des hommes qui refusaient plus* HONNÊTEMENT *que d'autres ne savaient donner.* (La Bruy.)

— Suffisamment, passablement, pas mal : *Les voilà* HONNÊTEMENT *repus. N'êtes-vous pas gras à lard et* HONNÊTEMENT *heureux?* (Volt.)

HONNÊTETÉ s. f. (o-nê-te-té — rad. *honnête*). Qualité de ce qui est honnête, conforme à l'honneur, à la probité, à la vertu; caractère honorable, probe, vertueux : *Je connais l'*HONNÊTETÉ *de vos sentiments. L'*HONNÊTETÉ *d'une femme n'est pas dans les grimaces; il sied mal de vouloir être plus sage que celles qui sont sages.* (Mol.) *Quand un homme de bien parvient aux grands emplois, c'est malgré son* HONNÊTETÉ. (E. Alletz.)

— Bienséance, politesse, savoir-vivre : *L'*HONNÊTETÉ *des manières sans l'*HONNÊTETÉ *des mœurs n'est qu'une honnête, mais perfide hypocrisie.* (Mme de Puizieux.) ‖ Acte de politesse : *Etre comblé d'*HONNÊTETÉS. *Si je savais quelqu'un qui me voulût du mal, j'irais tout à l'heure lui faire tant d'*HONNÊTETÉS, *tant d'amitiés, qu'il deviendrait mon ami en dépit de lui.* (L'abbé de Choisy.)

— **Syn. Honnêteté, honneur, intégrité, probité, vertu.** L'*honnêteté* et l'*honneur* présentent la conduite comme digne d'être honorée, estimée ou même admirée; mais l'*honnêteté* se rapporte plus spécialement aux sentiments moraux dont l'âme est remplie, et l'*honneur*, plus ambitieux, s'applique plutôt aux actes et à l'effet qu'ils produiront sur l'opinion du monde. L'*intégrité* est une honnêteté intacte, que rien n'a ternie jusqu'à ce jour et qui paraît capable de résister à toutes les tentatives de corruption. La *probité* est le respect de la propriété d'autrui, c'est une qualité presque inactive qui fait qu'on s'abstient avec soin de tout ce qui pourrait ressembler au vol, à l'injustice. Enfin, *vertu* a plus d'extension que tous les autres mots; l'homme vertueux est bon sous tous les rapports, c'est l'homme du devoir et du sacrifice; il y a dans la *vertu* une idée de force capable de vaincre les passions et l'entraînement du mauvais exemple; développer la vertu dans l'âme des citoyens serait le chef-d'œuvre de la législation, de la politique et de la philosophie, mais les théologiens prétendent que la religion en a toujours eu et en conservera toujours le monopole.

— **Honnêteté, affabilité, civilité, politesse.** V. AFFABILITÉ.

— **Encycl.** L'*honnêteté* est la pratique de l'honnête. L'honnête est ce qu'il convient de faire dans chaque circonstance de la vie; il se distingue ainsi de l'agréable et de l'utile : l'agréable est ce qui flatte la sensibilité, ce qui est pour nous une cause de plaisir; l'utile est ce qui est conforme à nos intérêts. L'honnête est donc d'une nature plus élevée. L'honnête suppose dans l'homme le libre arbitre. Il n'y aurait pas de mérite si l'on ne triomphait au profit de l'honnête de son plaisir et de son intérêt. Ce mérite est d'ailleurs tout entier dans l'intention. Il exclut l'idée de récompense. « L'honnête, dit Cicéron, reste digne d'éloge, quand il ne rapporterait ni utilité, ni récompense, ni profit. » L'utile et l'agréable n'ont rien d'absolu : ils résultent d'une convenance d'occasion entre la nature de certaines choses et notre disposition particulière. L'honnête, qui regarde l'ordre absolu, est absolu comme l'ordre lui-même et indépendant des circonstances. Comme prescription absolue, il n'est qu'une forme du devoir. Pourtant, entre l'honnête et le devoir proprement dit, il y a la différence du droit naturel au droit positif. L'honnête représente le droit naturel, et le devoir représente le droit positif. En ce sens, l'honnête commence là où le devoir finit. Le droit punit une infraction au devoir et ne punit point une infraction à l'honnête, qui n'a d'ordinaire pour sanction que le mépris d'autrui.

La question la plus importante que l'on puisse poser relativement à l'*honnêteté* est celle du rapport qu'elle a avec l'utilité. Cicéron en a fait le sujet de son *Traité des devoirs*, et il la résout, avec Socrate et Platon, en montrant que l'antagonisme de l'honnête et de l'utile n'est qu'apparent, que l'honnête est toujours utile. Cette thèse est la vraie.

En morale, on divise l'*honnêteté* en quatre vertus : la prudence ou la sagesse, la justice, la force et la tempérance. La sagesse ou la prudence est l'honnête considéré au point de vue intellectuel; la justice, l'honnête envisagé au point de vue social; la force et la tempérance considèrent l'honnête dans ses rapports avec la morale individuelle. Le caractère est, en pratique, le résultat de la vertu qu'on appelle la force. La modération dans le plaisir est le cachet de la tempérance.

— **Allus. litt. Le latin dans les mots brave l'honnêteté**, Vers de Boileau. V. LATIN.

HONNEUR s. m. (o-neur — lat. *honor*, même sens). Gloire, estime, considération qu'on accorde à la vertu, au courage, aux talents : *Acquérir de l'*HONNEUR. *L'*HONNEUR *qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus cher qu'il ne vaut.* (Duclos.)

Grâce à la politique, à sa fausse grandeur,
La gloire des héros n'est pas toujours l'*honneur*.
DE BELLOY.

Croyez-vous qu'un chrétien, un comte, un gentil- [homme,
Soit moins décapité, répondez, monseigneur,
Quand, au lieu de la tête, il lui manque l'*honneur?*
V. HUGO.

‖ Considération que l'usage ou les préjugés attachent à certaines professions, à certains actes, bons, indifférents ou mauvais : *Il y a l'*HONNEUR *militaire, l'*HONNEUR *des corps, l'*HONNEUR *des joueurs, etc., et tous ces* HONNEURS *sont peu d'accord avec la vertu.* (Lévis.)

— Sentiment de la dignité personnelle et désir de l'estime d'autrui, qui nous portent aux actions nobles et loyales : *L'*HONNEUR *ressemble à l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre impureté sans s'altérer.* (Boss.) *Gardez-vous de confondre le nom sacré de l'*HONNEUR *avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée, et n'est propre qu'à faire de braves scélérats.* (J.-J. Rouss.) *L'*HONNEUR *est la superstition de la vertu ou ce n'est rien.* (J. de Maistre.) *Dans une lutte désespérée, la voix de l'*HONNEUR *qui conseille de résister le plus longtemps possible est toujours bonne à écouter.* (Thiers.)

L'amour n'est qu'un plaisir; l'*honneur* est un devoir.
CORNEILLE.

On ne raisonne pas sur l'*honneur*, on le sent.
MÉRY.

L'*honneur*, estropié, languissant et perclus,
N'est qu'une vieille idole en qui l'on ne croit plus.
RÉGNIER.

L'*honneur* est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
BOILEAU.

‖ Pudicité, chasteté des femmes : *L'*HONNEUR *d'une femme pudique est sous la protection des gens de bien.* (J.-J. Rouss.)

— Action, démonstration extérieure par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité ou pour le mérite de quelqu'un ou de quelque chose; s'emploie souvent au pluriel : *Refusez les* HONNEURS *du génie à celui qui abuse de ses dons.* (De Maistre.)

L'*honneur* qu'on doit à Dieu n'admet point de partage.
L. RACINE.

‖ Privilége honorable, faveur spéciale et glorieuse : *Tout prince qui aspire au despotisme aspire à l'*HONNEUR *de mourir d'ennui.* (J.-J. Rouss.)

Je laisse aux plus hardis l'*honneur* de la carrière.
BOILEAU.

Ces despotes altiers, partageant l'univers,
Se disputent l'*honneur* de nous donner des fers.
VOLTAIRE.

‖ Distinction, fonction honorable; s'emploie surtout au pluriel : *Les terres peuvent se transmettre par héritage, mais les* HONNEURS *n'appartiennent qu'au mérite.* (Charlemagne.) *N'accordez jamais les* HONNEURS *à ceux qui n'ont pas d'*HONNEUR. (La Baumelle.)

N'allons point aux *honneurs* par de honteuses brigues.
BOILEAU.

Souvent avec prudence, un outrage enduré
Aux *honneurs* les plus grands a servi de degré.
RACINE.

— Ornement, parure; gloire qui rejaillit d'une personne ou d'un objet sur un autre : *La rose est l'*HONNEUR *des jardins. Etre l'*HONNEUR *de son siècle, de son pays, de sa famille.*

Va, tu seras un jour l'*honneur* de ta famille!
RACINE.

— *En l'honneur de*, Pour honorer la mémoire de : *Parmi les Espagnols qui allèrent à la conquête des Indes, il y en eut qui firent vœu de massacrer douze Indiens par jour* EN L'HONNEUR DES *douze apôtres.* (Raynal.) *Les Romains d'autrefois faisaient une fête en l'*HONNEUR DES *sept collines.* (Mme de Staël.) ‖ *En l'honneur de quel saint?* A quel propos? EN L'HONNEUR DE QUEL SAINT *vous voit-on aujourd'hui?* ‖ *En tout bien, et en tout honneur*, ou *En tout bien, tout honneur*, A bonne intention, sans aucune pensée mauvaise : *Je ne prétends à vous qu'*EN TOUT BIEN ET EN TOUT HONNEUR. (Mol.)

— *Pour l'honneur de, à l'honneur de*, Pour épargner la réputation de : POUR VOTRE HONNEUR, *ne vous vantez pas de ce trait.* POUR L'HONNEUR DE *vos amis, ne leur donnez pas ce titre.*

— *Honneur à*, Exclamation usitée pour louer la conduite de quelqu'un : HONNEUR À *qui se sacrifie pour la patrie!* (Ch. Nod.)

Honneur au rejeton qui deviendra la tige!
V. HUGO.

Amour à la plus belle,
Honneur au plus vaillant!
DE LABORDE.

— *Votre honneur*, Titre donné, en Angleterre, à certaines personnes de qualité :

Qu'en son appartement *Votre Honneur* se transporte.
V. HUGO.

‖ *Sauf votre honneur*, Formule de civilité dont on se sert pour adoucir un démenti ou toute déclaration qui pourrait blesser la personne à qui l'on s'adresse : SAUF VOTRE HONNEUR, *je crois que vous êtes dans l'erreur.*

— *Faux honneur*, Honneur que l'on attache à des choses qui ne sont pas honorables :

Fausse gloire, fausse grandeur
Payent partout le *faux honneur*.
PANARD.

— *Honneurs funèbres, honneurs de la sépulture, honneurs suprêmes*, Derniers honneurs, honneurs qu'on rend aux morts, cérémonies des funérailles : *Les* HONNEURS FUNÈBRES *sont rendus avant tout à la vanité des vivants.*

— *Honneurs de la guerre*, Condition d'une capitulation, qui règle que la garnison quittera la place avec armes et bagages, ou, selon l'usage ancien, sortira par la brèche, enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche. ‖ Fam. Avantage obtenu dans une position discutée ou difficile : *L'affaire était épineuse, mais vous en êtes sorti avec les* HONNEURS DE LA GUERRE.

— *D'honneur*, Qui a de l'honneur, qui pense et agit honorablement : *Toute* PERSONNE D'HONNEUR *choisit plutôt de perdre son* HONNEUR *que de perdre sa conscience.* (Montaigne.)

— *Sur l'honneur, sur mon honneur, d'honneur, foi d'homme d'honneur*, Sorte de serment par lequel on prend son honneur à témoin de la vérité de ce qu'on va dire :

D'*honneur*, l'indépendance est un état charmant.
DORAT.

‖ *D'honneur* s'emploie aussi comme complément d'un grand nombre de substantifs, dont quelques-uns sont énumérés dans l'exemple suivant : *Un mot dont on a étrangement abusé, est celui d'honneur; nous avons des croix* D'HONNEUR, *des champs* D'HONNEUR, *des dames* D'HONNEUR, *des gardes* D'HONNEUR, *des lits* D'HONNEUR, *des places* D'HONNEUR, *des dettes* D'HONNEUR, *des parties* D'HONNEUR, *des points* D'HONNEUR, *des hommes* D'HONNEUR, *des paroles* D'HONNEUR. ‖ *Parole d'honneur*, Promesse faite, assurance donnée sur l'honneur : *Le serment est une* PAROLE D'HONNEUR *dont on prend Dieu pour témoin et pour garant.* (A. Karr.) ‖ *Parole d'honneur, ma parole d'honneur*, Se dit, dans la conversation, pour affirmer fortement :

Ne dites pas toujours : *Ma parole d'honneur;*
Qu'il soit moins dans la bouche et plus au fond du [cœur.
C. D'HARLEVILLE.

‖ *Sabre d'honneur, épée d'honneur, arme d'honneur*, Sabre, épée, arme que l'on offre à un militaire, en souvenir de sa bravoure : *Le premier consul fit décider que, pour toute action d'éclat, il serait décerné un* FUSIL D'HONNEUR *aux fantassins, un* MOUSQUETON D'HONNEUR *aux cavaliers, enfin des* SABRES D'HONNEUR *aux officiers de tous les grades.* (Thiers.) ‖ *Garde d'honneur*, Troupe dont on fait accompagner de hauts personnages auxquels on veut rendre les honneurs militaires. ‖ *Champ d'honneur*, Champ de bataille : *Tomber au* CHAMP D'HONNEUR.

Son grand cœur s'applaudit d'avoir au *champ* [*d'honneur*
Trouvé des ennemis dignes de sa valeur.
VOLTAIRE.

‖ *Le chemin de l'honneur*, Moyen que l'on emploie, voie que l'on suit pour acquérir de l'honneur :

Qu'est devenu Renaud? Quel charme suborneur
Lui ferma si longtemps le *chemin de l'honneur?*
BAOUR-LORMIAN.

‖ *Point d'honneur*, Ce à quoi l'on s'attache, regardant comme honteux d'en dévier, de céder sur ce point : *Se faire un* POINT D'HONNEUR *d'arriver le premier, de vider sa bouteille.*

Nargue de la folie
De tous ces gens de cœur
Qui de jouer leur vie
Se font un *point d'honneur!*
PLANARD.

‖ *Affaire d'honneur*, Débat, démêlé, querelle où les parties avaient leur honneur compromis; se dit particulièrement d'un duel. ‖ *Dette d'honneur*, Dette qu'on ne pourrait ne pas acquitter sans se déshonorer, et particulièrement dette contractée au jeu. ‖ *Prix d'honneur*, Nom donné, dans les concours classiques de l'Université, au premier prix de mathématiques, au premier prix de dissertation française dans la classe de philosophie, et au premier prix de discours latin dans la classe de rhétorique. ‖ *Filles, demoiselles d'honneur*, Jeunes personnes qui accompagnent une mariée. ‖ *Garçons d'honneur*, Jeunes gens qui, dans une noce, représentent le marié, et font les honneurs aux invités.

— *Etre en honneur*, Etre honoré, estimé, apprécié : *La beauté n'*A ÉTÉ *nulle part plus* EN HONNEUR *qu'en Grèce.* (E. Texier.)

— *Faire honneur à*, Honorer; se dit souvent par politesse : FAITES-MOI L'HONNEUR *de partager mon déjeuner. Je vous attends ce soir à dîner.* — *Vous* ME FAITES *trop d'*HONNEUR. *Qui vient me voir* ME FAIT HONNEUR, *qui ne vient pas me fait plaisir.* (J. Janin.) *Un bon religieux, persuadé que les souffrances sont des faveurs du ciel, dit un jour à Scarron : « Je me réjouis avec vous, monsieur, de ce que le bon Dieu vous visite plus souvent qu'un autre. — Eh! mon père, répondit Scarron, le bon Dieu* ME FAIT *trop d'*HONNEUR. » ‖ Recommander, faire valoir, mettre en estime; donner une idée honorable de : FAIRE HONNEUR À *son siècle,* À *son pays,* À *son nom. Cet ouvrage* LUI FAIT HONNEUR. *Celui qui sollicite un juge ne* LUI FAIT *pas* HONNEUR. (La Bruy.)

. . . . On en voit en prison,
Qui, nés riches, *feraient honneur à* leur maison.
PONSARD.

‖ Donner une idée avantageuse de : *Cet enfant est plus gras qu'il n'en a l'air; sa figure ne* LUI FAIT *pas* HONNEUR. ‖ User pleinement de; profiter à : *Vous ne* FAITES *pas grand* HONNEUR À *notre dîner. Ce qu'il mange* LUI FAIT HONNEUR; *il est gras à lard.*

— *Faire honneur à ses affaires, à ses engagements, à sa parole*, Les remplir fidèlement.

— *Faire honneur à une lettre de change, à un billet, à sa signature*, Payer exactement à échéance une lettre de change, un billet.

— *Faire honneur à quelqu'un d'une chose*, La lui attribuer : *Ils* FONT HONNEUR *au hasard de la magnificence des cieux.* (Mass.)

— *Se faire honneur de quelque chose, s'en donner l'honneur*, S'en attribuer le mérite :

N'ai-je pas bien servi dans cette occasion?
Dit l'âne en *se donnant* tout l'*honneur* de la chose.
— Oui, reprit le lion, c'est bravement crié.
LA FONTAINE.

‖ S'en tenir honoré, en tirer vanité : SE FAIRE HONNEUR DES *succès d'un ami. Le monde lui-même, qui semble* SE FAIRE HONNEUR DU *vice, lui attache pourtant une espèce de flétrissure et d'opprobre.* (Mass.)

— *Faire les honneurs de*, Présider à, accueillir les invités de, introduire avec politesse dans : FAIRE LES HONNEURS DE *sa table, de sa maison.* FAIRE LES HONNEURS D'*un bal.*

S'il est un rôle noble et bien digne d'envie,
Un agréable emploi dans le cours de la vie,
C'est celui d'un mortel qui *fait* en sa maison
Les honneurs de la table en digne amphitryon.
BERCHOUX.

— *Mettre son honneur à*, Faire consister l'honneur dans, chercher l'estime par : JE METTRAI MON HONNEUR À *laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.* (L.-N. Bonap.)

— *Tenir à honneur*, Estimer comme très-honorable : *La liberté de la presse doit* TENIR À *grand* HONNEUR *d'avoir pour patron l'auteur du* Paradis perdu. (Chateaub.)

— *Piquer quelqu'un d'honneur*, Lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose : *Il vaut mieux* PIQUER *un enfant* D'HONNEUR *que lui faire craindre un châtiment.* ‖ *Se piquer d'honneur*, S'attacher avec une certaine résolution à la réussite de quelque chose qu'on entreprend.

— Prov. *A tout seigneur, tout honneur*, Il faut rendre honneur à chacun suivant son rang, sa qualité : *Le premier président de Harlay, passant sur le Pont-Neuf, y rencontra la Filion, célèbre entremetteuse. Il la salua d'un air honnête et de connaissance. Quelqu'un, qui accompagnait ce magistrat, lui en témoigna sa surprise : « Elle est ici sur ses terres, » dit le président; or* À TOUT SEIGNEUR, TOUT HONNEUR. ‖ *Les honneurs changent les mœurs*, On devient orgueilleux et dur dans les hautes positions :

Tienne qui voudra pour sentence
Que *les honneurs changent les mœurs :*
Je crois plutôt que les honneurs
Mettent les mœurs en évidence.
PONS DE VERDUN.

— Hist. Nom donné aux principaux insignes, tels que : sceptre, couronne, main de justice, etc., qui servent dans les grandes cérémonies où figure le souverain. ‖ Offrande qui était portée à la cérémonie du sacre par quatre seigneurs, et qui consistait en un vase de vermeil contenant du vin, un pain d'argent, un pain d'or et treize pièces d'or dans une bourse. ‖ Seigneurs qui portaient les honneurs. ‖ *Honneurs de ville*, Charges et fonctions que les bourgeois briguaient pour parvenir à l'échevinage. ‖ *Enfants d'honneur*, Jeunes gens de qualité, qui, pendant l'enfance d'un prince, étaient admis dans sa familiarité et étaient nourris auprès de lui. ‖ *Chevalier d'honneur, dame d'honneur, fille, demoiselle d'honneur*, Titres de certaines personnes de qualité qui remplissent diverses fonctions auprès d'une reine, d'une princesse. ‖ *Chevalier d'honneur*, Titre donné autrefois aux conseillers d'épée qui avaient séance et voix délibérative dans les cours souveraines. ‖ *Conseillers d'honneur*, Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge : *La plupart des gouverneurs, beaucoup d'évêques étaient* CONSEILLERS D'HONNEUR *dans les siéges des lieux de leur résidence.* (Acad.) ‖ *Légion d'honneur*, Ordre de chevalerie institué en France par Napoléon Ier : *Chevalier, officier de la* LÉGION D'HONNEUR. ‖ *Croix d'honneur*, Croix de la Légion d'honneur :

La *croix d'honneur* brille à sa boutonnière.
BÉRANGER.

— Blas. *Point d'honneur*, Partie de l'écu située entre le chef et la fasce. ‖ *Quartier d'honneur*, Premier quartier du chef.

— Archit. *Cour d'honneur*, Principale cour d'un château ou d'un palais.

— Jeux de cartes. Nom sous lequel on désigne, à certains jeux de cartes, les cartes supérieures d'atout : *Les* HONNEURS *sont l'as, le roi, la dame et le valet. Avoir un* HONNEUR, *deux* HONNEURS. *On marque tant de points pour les* HONNEURS. *A l'impériale, le sept d'atout est aussi un* HONNEUR, *et il en est de même du dix, quand on joue à trois.* ‖ *Payer l'honneur*, Au boston, Donner deux fiches à celui qui a boston. ‖ *Partie d'honneur*, Troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. ‖ *Ne jouer que l'honneur, que pour l'honneur*, Jouer sans intéresser le jeu.

— Mar. *Ranger à l'honneur*, Passer très-près d'un objet quelconque sans le toucher : RANGER À L'HONNEUR *un banc de sable, un écueil, un navire.* ‖ *Faire honneur à*, Ne pas en approcher de trop près : FAIRE HONNEUR À *un rocher,* À *une jetée.*

— **Syn. Honneur, gloire.** V. GLOIRE.

— **Honneur, honnêteté, intégrité**, etc. V. HONNÊTETÉ.

— **Honneur, chasteté, continence**, etc. V. CHASTETÉ.

— **Encycl.** Mœurs et cout. L'*honneur*, ce sentiment délicat dont on a fait une religion, est tout moderne, malgré son nom ancien. Les Romains, auxquels nous avons emprunté le mot, ne connaissaient aucunement la chose, du moins comme nous la figurons. L'homme honorable, chez eux, était celui qui avait exercé les charges publiques; l'*honneur* d'une famille consistait moins dans la vertu de chacun de ses membres que dans les hautes fonctions qu'ils avaient exercées.

L'*honneur* moderne est d'origine féodale; il fut l'âme de toutes les institutions chevaleresques et leur survécut. Le définir est néanmoins assez difficile; car il a consisté en tant de choses, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours; il a souffert, à une époque, tant de dérogations regardées, à une autre époque, comme déshonorantes, qu'en en faisant l'histoire on croirait difficilement avoir affaire au même sentiment intime, l'estime de soi. Ainsi, par exemple, considère-t-on maintenant comme un homme d'*honneur* l'homme qui triche ostensiblement au jeu, ou le gandin qui se fait entretenir par une femme? Eh bien, au XVIe siècle, Jarnac ne se gênait pas de dire tout haut qu'il couchait avec sa belle-mère, pour se faire défrayer de ses dépenses; et quant à la tricherie au jeu, les *Mémoires* de Grammont, de Dangeau et tous les documents concernant la cour de Louis XIV et de Louis XV nous édifient suffisamment là-dessus. On eût bien fait rire et Jarnac et Grammont en leur disant qu'ils n'étaient pas des hommes d'*honneur*; ils étaient l'un et l'autre de parfaits gentilhommes selon les lois de l'*honneur* à leur époque.

Nous sommes devenus plus difficiles; cela tient à ce que l'*honneur* s'est démocratisé, et, par cela même, moralisé. Jusqu'à la Révolution de 1789, l'*honneur* avait été, comme bien d'autres choses, le privilége de l'aristocratie. En dehors de la noblesse, point d'hommes d'*honneur*. La probité du marchand ou du bourgeois, l'intégrité du juge n'étaient rien du tout à côté de cet *honneur* patrimonial dont les anciennes familles prétendaient avoir conservé seules la tradition. Il faut cependant convenir que cette prétention, absurde de nos jours, n'était pas, à l'origine, dénuée de tout fondement, puisque c'est par l'aristocratie féodale que ce sentiment nouveau, inconnu à l'antiquité, se fit jour et devint un des plus puissants mobiles des actions humaines. En imposant, sous peine de déchéance, des devoirs plus élevés que le devoir strict, en exaltant certains penchants naturels, la courtoisie, la bravoure, l'amour des femmes, la persévérance; en en flétrissant d'autres, que ni la loi ni la morale ne peuvent atteindre, l'avarice, la lâcheté, la violation d'une promesse, la chevalerie créa véritablement le code de l'*honneur*, un code inconnu des Grecs et des Romains, et qui, même parmi les nations modernes, n'eut toute sa vigueur qu'en France et en Espagne. Les Anglais et les Allemands n'en acceptèrent ni toutes les délicatesses ni toutes les classifications, imaginées par une sorte de casuistique minutieuse. Jamais en Angleterre ni en Allemagne le *point d'honneur*, par exemple, n'a été aussi raffiné que chez nous et en Espagne. Des Français seuls pouvaient dire l'héroïque, mais absurde : *Tirez les premiers, messieurs les Anglais*, qui fut le dernier mot de la chevalerie.

Après avoir inventé et propagé dans son sein cette vertu particulière de l'*honneur*, qui, par endroits, avait bien des lacunes, et, par d'autres, touchait au ridicule, la noblesse aurait bien voulu la garder pour elle seule. « Mais heureusement, dit M. E. Montégut, il n'y a pas que le mal qui soit contagieux; le bien est contagieux aussi et a la puissance de se propager, absolument comme s'il était un vice ou une maladie. Le bien moral se rit des castes et des divisions arbitraires établies parmi les hommes; il arriva donc que, dans les pays où la chevalerie féodale régna, la vertu de l'*honneur* s'étendit à la longue sur toute la population, et descendit des classes gouvernantes aux classes gouvernées. L'*honneur* ne resta pas l'apanage exclusif de la noblesse, il devint une vertu d'un usage commun à toutes les classes. L'*honneur*, ce fut la grande vertu de nos pères, leur principal mobile d'action, le ressort généreux de toute leur conduite et presque toute leur morale. L'ancien Français, à quelque ordre qu'il appartînt, faisait tout, non par devoir, ou par vertu, ou par crainte de la loi, mais par *honneur*. Ce que l'*honneur* permettait, il le faisait, la morale l'eût-elle défendu d'ailleurs; ce que l'*honneur* défendait, il s'en abstenait, la morale l'eût-elle permis. L'*honneur*, comme une religion, se développait dans chaque individu conformément à son origine, à ses mœurs ou à son caractère, et prenait des formes particulières avec chaque classe. La bourgeoisie eut son *honneur*, qui n'était pas tout à fait celui de la noblesse; les classes populaires eurent le leur, qui n'était pas tout à fait celui de la bourgeoisie. Mais toutes ces formes de l'*honneur* reposent sur des principes communs, qui n'en font qu'une seule et même vertu, en ce sens, que les hommes de toutes les classes se comprennent aussitôt que ce mot d'*honneur* est échangé entre elles.

Au fond, l'*honneur* n'est que l'estime de soi, corroborée de l'estime des autres. Toute action qui grandit l'homme dans sa propre estime et dans celle de ses égaux est conforme à l'*honneur*; toute action qui le rabaisse est un cas de déchéance. Cette échelle est éminemment variable, puisqu'elle dépend des mœurs; de là, ces anomalies qui font qu'un cas est déshonorant dans un siècle ou dans un pays, et qu'il ne l'est pas à une autre époque ou sous un autre climat. De là encore, suivant le caractère des peuples ou des individus, ou même suivant la mode du jour, une susceptibilité plus ou moins grande dans le

soin que l'on met à préserver son *honneur* ou à se venger de ce que l'on considère comme y portant atteinte. Ces particularités ne peuvent faire que l'*honneur* ne soit une seule et même chose, au fond de toutes les consciences.

— **Allus. hist. Tout est perdu, fors l'honneur,** Mot attribué à François Ier, qui ne lui a pas donné cette énergique concision; il n'en a fourni que la substance.

« Ce fut du camp impérial, près de Pavie, dit M. Henri Martin, que François Ier écrivit à sa mère une lettre devenue célèbre, grâce à la tradition qui l'a fort altérée en lui donnant la forme d'un laconisme sublime : « *Madame, tout est perdu, fors l'honneur!* » Voici le texte véritable, que de récentes recherches ont fait découvrir : « Madame, pour vous » faire savoir comment se porte le reste de » mon infortune, *de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est sauve.* » Et pour ce que, en votre adversité, cette nou- » velle vous fera un peu de reconfort, j'ai prié » qu'on me laissât vous écrire cette lettre, ce » que l'on m'a aisément accordé; vous sup- » pliant ne vouloir prendre l'extrémité de » vous-même, en usant de votre accoutumée » prudence; car j'ai l'espérance à la fin que » Dieu ne m'abandonnera point, vous recom- » mandant mes petits-enfants et les miens, et » vous suppliant faire donner le passage à ce » porteur pour aller et retourner en Espagne, » car il va devers l'empereur pour savoir » comme il voudra que je sois traité. »

Ainsi, il demeure avéré que la lettre de François Ier a été jetée dans le creuset, où elle a subi l'épreuve de la condensation. Dix lignes assez vulgaires ont été réduites à cinq mots, qui ont passé et qui resteront proverbe.

Dans une circonstance également douloureuse, Napoléon a fait allusion au mot de François Ier.

Trois jours après la bataille de Waterloo, il rentrait à l'Elysée. En mettant le pied sur les marches du palais, le premier personnage qu'il rencontra fut M. de Caulaincourt, dont il prit et serra fortement la main. Drouot descendant de voiture après lui, et ne pouvant s'empêcher de dire à l'une des personnes présentes que tout était perdu : « *Excepté l'honneur!* » reprit vivement Napoléon. C'était la seule parole qu'il eût prononcée depuis Laon.

Mais jamais le mot du vaincu de Pavie n'a été plus noblement rappelé que dans l'admirable lettre que le maréchal Moncey écrivit à Louis XVIII pour lui annoncer qu'il refusait de présider le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney. Cette lettre se terminait ainsi :

« Excusez, sire, la franchise d'un vieux » soldat qui, toujours éloigné des intrigues, » n'a jamais connu que son métier et la pa- » trie. Il a cru que la même voix qui a blâmé » les guerres d'Espagne et de Russie pourrait » aussi parler le langage de la vérité au meil- » leur des rois. Je ne me dissimule pas qu'au- » près de tout autre monarque ma démarche » serait dangereuse, et qu'elle peut m'attirer » la haine des courtisans; mais si, en descen- » dant dans la tombe, je peux m'écrier, avec » un de vos illustres aïeux : *Tout est perdu,* » *hormis l'honneur!* alors je mourrai content. »

Donnons maintenant quelques autres exemples :

« Ainsi, cette milice orgueilleuse (la chevalerie), qui avait prétendu s'attribuer le monopole des armes, qui avait fait de la guerre sa seule occupation, est reconnue impropre à la guerre dès que luit pour l'art militaire l'aube de la Renaissance. La milice féodale a été jugée et condamnée à Crécy; l'honneur du moins lui reste. Mais après Crécy va venir Poitiers, et elle ne pourra même plus dire : *Tout est perdu, fors l'honneur!* »

HENRI MARTIN.

« Déplorables misères de la condition conjugale! Après cent défaites, un amant n'est pas détruit et peut encore espérer la victoire; au moindre revers, un mari succombe pour ne jamais se relever; le premier combat perdu devient pour lui une bataille plus désastreuse que celle de Pavie, où du moins *l'honneur du vaincu resta sauf.* »

CHARLES DE BERNARD.

« Tu l'as dit : la partie est depuis longtemps engagée entre Marguerite et moi. Elle est arrivée ici en invincible pour nous enlever notre prisonnier à la pointe de ses charmes. Quel triomphe, si, sans rien accorder, j'obtenais..... et si, laissant à Madrid sa fierté et son frere captif, elle repartait sans pouvoir dire comme lui : *Tout est perdu, fors.....* Voyons, est-ce que ta haine castillane ne sourit pas à ce plan? Nous avons triomphé du frère, triomphons de la sœur. »

EUGÈNE SCRIBE.

— **Allus. littér. L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,** Vers de la Xe satire de Boileau, *Sur la femme* :

Et ne présume pas que Vénus, ou Satan,
Souffre qu'elle en demeure aux termes du roman;
Dans le crime il suffit qu'une fois on débute;
Une chute toujours attire une autre chute.
L'honneur est comme une île escarpée et sans bords :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Voici une application très-plaisante de ces deux derniers vers :

De même que pour mettre une armée en déroute,
Il ne faut qu'un poltron qui lui montre la route;
De même, dans ma bourse, il ne faut qu'un écu
Qui tourne les talons, et le reste est perdu.
Tout ce que je possède a quelque ressemblance
Aux moutons de Panurge : au premier qui com- [mence,
Voilà Panurge à sec et son troupeau tondu.
Hélas! le premier pas se fait sans qu'on y pense.
Ma poche est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y saurait rentrer quand on en est dehors.

A. DE MUSSET.

— **...Je n'ai mérité Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité,** Vers de Racine. V. MÉRITER.

— **Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé,** Allusion à un vers de Corneille, dans *Cinna.* V. RESTE.

— **....Vous leur fîtes, seigneur, En les croquant, beaucoup d'honneur,** Allusion à un passage de la fable des *Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

Honneurs et les mœurs (LES), ou le **Même homme,** comédie en deux actes et en prose, de Mme Ancelot, représentée sur le théâtre du Gymnase, le 7 mai 1840. Le héros de cette pièce est doué de toutes les vertus, tant qu'il reste dans l'obscurité; mais, avec la fortune, sa tête s'exalte, et il sacrifie même l'amour à la soif des grandeurs. Au dénoûment cependant, Georges parvient à triompher de son orgueil. Il défend un de ses amis, hostile au pouvoir, et se croit disgracié. Il n'en est rien; il est nommé ambassadeur de France en Russie; mais, s'apercevant alors qu'il a fait le malheur de tous ceux qui l'ont aimé, il sent naître en lui le remords, renonce au poste qu'on vient de lui donner et sacrifie, en expiation de sa conduite, tous ses rêves d'ambition. Dans cette pièce, Mme Ancelot a mis en relief les qualités sérieuses de son talent, qui n'était léger qu'à la surface.

Honneur et l'argent (L'), comédie de Ponsard, en cinq actes et en vers, représentée à l'Odéon le 11 mars 1853. Cette pièce, reçue à correction au Théâtre-Français, c'est-à-dire poliment refusée, fut portée par l'auteur à l'Odéon, où elle fut accueillie avec empressement, et où elle obtint un tel succès qu'elle ouvrit à son auteur les portes de l'Académie. L'*Honneur et l'argent* est une étude de mœurs et de caractères. En un temps où la soif de la richesse, où la fièvre de la spéculation s'étaient emparées de presque toutes les classes de la société, et où les idées d'honneur et de devoir semblaient passées au rang de vieilles superstitions, Ponsard composa sa comédie pour donner une leçon de haute moralité, et écrivit sur ceux qui préfèrent l'argent à l'honneur, les dignités et les richesses mal acquises à une humble pauvreté, une satire spirituelle et parfois éloquente. Voici en quelques mots l'analyse de la pièce : Georges est riche et heureux, partant plein de confiance et d'illusion; il voit tout en beau, d'autant mieux qu'il n'a d'yeux que pour Laure, la charmante fille d'un négociant millionnaire, M. Mercier. Mais la fortune ne tarde pas à lui tourner le dos. Le père de Georges meurt avec 600,000 francs de dettes, et son fils se hâte d'assembler les créanciers pour les désintéresser tous intégralement, au moyen de sa fortune personnelle, qu'il tient du chef de sa mère. D'un jour à l'autre, Georges est donc ruiné de fond en comble, et alors commencent pour lui tous les désenchantements, tous les déboires, toutes les angoisses de la misère. Il est repoussé par le père de Laure, qui marie sa fille à un homme d'affaires; il se voit abandonné de tous. Une seule personne s'intéresse encore à lui : c'est un ami des premiers jours, Rodolphe, qui le soutient, le console, et l'empêche de se livrer au désespoir. Mais voilà que la fortune revient au jeune homme.

Le voilà riche encor, moins qu'autrefois, mais mieux,
Car il l'est par lui-même et non par ses aïeux.

Georges se venge noblement de M. Mercier en lui demandant la main de sa seconde fille, Lucile, qui ne demande pas mieux, et tout finit à la satisfaction générale. M. Ponsard a mis à pleines mains dans cette pièce des vérités incontestables, des sentiments vrais et touchants, des idées morales, d'excellents vers, et beaucoup d'honnêteté; son style est élégant et correct. Mais on y trouve trop d'amplification, de rhétorique et de préceptes d'une banalité triviale. Il n'a point fait une grande comédie dans le sens que l'entendait Molière. L'auteur arrive sur les confins du grand art sans y pénétrer. Il a tracé du personnage de M. Mercier une plaisante esquisse, dont il eût pu faire, avec quelques coups de pinceau de plus, un vrai type de la famille de Chrysale. Le parterre rit volontiers lorsque le vieux négociant se désole d'avoir si mal choisi son gendre :

L'hypocrite qu'il est nous a tous attrapés;
Il possédait si bien la langue des affaires,
Etait si positif, riait tant des chimères,
Traitait la poésie avec tant de mépris
Que j'ai cru qu'il serait le meilleur des maris.

La plus aimable figure de cette pièce est sans contredit Lucile. Rien de plus séduisant que cette jeune fille, type de franchise ingénue, de dévouement et de courage.

Honneurs rendus à Raphaël, tableau de Bergeret. V. RAPHAËL.

Honneurs funèbres rendus au Titien, tableau d'Alexandre Hesse. V. TITIEN.

HONNI, IE (o-ni, î; *h* asp.) part. passé du v. Honnir. Méprisé, livré à la honte : *Souvent la vertu est* HONNIE *par le vice.* (Ch. Nod.) *Dans Molière, la vertu est toujours* HONNIE *et rossée.* (T. Gaut.)

— *Honni soit qui mal y pense,* Devise de l'ordre de la Jarretière en Angleterre.

HONNIR v. a. ou tr. (o-nir; *h* asp. — du germanique : ancien haut allem. *honjan*, tourner en dérision, bafouer, honnir, *hônida*, opprobre, ignominie, honte; ancien allem. *hoenen;* gothique *hanajan;* ancien saxon, *hônda*, opprobre, outrage, ignominie; allem. moderne *höhnen*, bafouer, persifler, *hohn*, dérision, raillerie insultante, mépris, dédain; hollandais *honnen*, *hohn*, toutes formes probablement dérivées de l'ancien haut allem. *hôhôn*, *huôhôn*, moquer, railler, tourner en dérision, insulter, peut-être une onomatopée du cri caractéristique que l'on pousse généralement quand on veut bafouer quelqu'un). Jeter le blâme, déverser la honte sur : *Ce qui fait admirer l'homme fait* HONNIR *la femme.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Honnir, bafouer, conspuer,** etc. V. BAFOUER.

HONOLULU, HONARURA et **HONOROUROU,** ville de l'Océanie, capitale des îles Hawaï, près d'une baie de son nom, dans l'île d'Oahu, par 21° 18′ de lat. N., et 160° 15′ de long. O.; 10,000 hab. Résidence du roi. Honolulu doit toute son importance à son port, qui est tout à la fois un port d'entrée pour les bâtiments de toute nature, et un port de ravitaillement et de réparations pour les bâtiments marchands. Avant la fin du siècle dernier, ce port n'avait aucune importance. « Aujourd'hui, dit M. Anatole Châtelain, c'est un bassin étendu et profond dans un banc de corail. La profondeur de l'eau varie entre 4 et 6 brasses 1/2. Le fond est excellent, surtout dans la partie nord. Les bâtiments à l'ancre dans le port y sont en parfaite sécurité pendant toutes les saisons. La sécurité n'existe pas de même, il est vrai, pour les bâtiments à l'ancre dans le port extérieur; l'entrée est étroite, mais l'accès est si facile à haute marée pour les bâtiments qui ne tirent pas plus de 5 mètres d'eau, qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer la route. Le mouillage est marqué par une bouée flottante par 12 brasses. Ces deux grands ports pourraient recevoir une flotte marchande considérable. Cinq grands quais permettent à des bâtiments de 1,500 tonneaux d'y prendre chargement et d'y décharger. » Quant à la ville, elle renferme un grand nombre de maisons de commerce. C'est, de toutes les villes de l'archipel, celle où la civilisation européenne a fait le plus de progrès. On y publie, depuis 1838, le journal l'*Observateur hawaïen.*

Honolulu n'est capitale que depuis le commencement de ce siècle. Elle doit cet honneur à Kamehameha III, qui conquit successivement toutes les îles de l'archipel, les arracha à la barbarie, et fit d'Honolulu la capitale de l'archipel. La plupart des grandes puissances européennes entretiennent des agents consulaires à Honolulu.

HONORABILITÉ s. f. (o-no-ra-bi-li-té — rad. *honorable*). Qualité d'une personne honorable : *L'oisiveté est une des causes destructrices de l'*HONORABILITÉ *des femmes.* (Mme Romieu.) *Le devoir du père de famille est d'établir ses enfants dans l'*HONORABILITÉ *et la justice.* (Proudh.) ‖ Etat de fortune qui permet d'occuper un rang distingué : *En France, l'*HONORABILITÉ *consiste, chez beaucoup de gens, à avoir un salon splendide, quitte à coucher dans un galetas.* (E. Texier.)

HONORABLE adj. (o-no-ra-ble — lat. *honorabilis;* de *honorare*, honorer). Qui fait honorer, qui attire de l'honneur et du respect; qui mérite d'être honoré : *La condition des comédiens était infâme chez les Romains et* HONORABLE *chez les Grecs.* (La Bruy.) *La vérité qui blâme est plus* HONORABLE *que la vérité qui loue.* (J.-J. Rouss.)

— Convenable, suffisant, honnête : *Fortune* HONORABLE. *L'indissolubilité du mariage assure à la femme une position* HONORABLE *pour toute sa vie.* (Le P. Ventura.)

— Qualification de politesse que les membres d'une assemblée se donnent l'un à l'autre : *Mon* HONORABLE *collègue. L'*HONORABLE *préopinant.*

— *Amende honorable,* Sorte de peine infamante autrefois usitée, et qui consistait à reconnaître publiquement son crime et à en demander pardon : *Il fit* AMENDE HONORABLE, *nu, en chemise, la torche au poing et la corde au cou.* (Acad.) *Autrefois le blasphémateur était condamné à faire* AMENDE HONORABLE *au pied de l'autel.* (Lamenn.)

— Antiq. rom. Se disait, sous l'empire, de ceux qui avaient occupé de hautes magistratures.

— Blas. *Pièces honorables de l'écu,* Pièces principales, qui occupent une partie considérable du champ.

— s. m. Membre de la Chambre des communes d'Angleterre, ou de la Chambre des députés de France; en ce dernier sens, le mot est presque toujours employé en plaisantant.

HONORABLEMENT adv. (o-no-ra-ble-man — rad. *honorable*). D'une manière honorable, qui fait honneur : *Se conduire* HONORABLEMENT. *Le libéral use de ses biens et sait les employer* HONORABLEMENT, *selon que la droite raison l'ordonne.* (Boss.) ‖ En termes louangeurs : *Parler* HONORABLEMENT *de quelqu'un.*

— D'une manière décente, convenable, qui ne sent pas la gêne ou la misère : *Les ouvriers ne veulent que vivre de leur travail* HONORABLEMENT. (Dupin.)

HONORAIRE adj. (o-no-rè-re — rad. *honneur*). Se dit des personnes qui, sans remplir certains emplois, certaines charges, en ont le titre et les prérogatives honorifiques : *Maître des requêtes* HONORAIRE. *Conseiller* HONORAIRE. *Chanoine* HONORAIRE.

— Fam. Qui n'est une chose que de nom :

. . . . Et toi, Crispin, travailles-tu toujours?
— Non, je suis comme toi un fripon honoraire.

LE SAGE.

— s. m. pl. Nom que l'on donne, pour éviter le mot *salaire*, aux rétributions des personnes exerçant des professions dites libérales : *Les* HONORAIRES *d'un médecin, d'un avocat, d'un curé. Quand il s'agit d'*HONORAIRES *entre un malade et son médecin, c'est pour l'un et pour l'autre une question de pudeur.* (Reveillé-Parise.)

— **Syn. Honoraires, appointements, émoluments, gages, salaire, traitement.**

— **Encycl.** Il y a entre les *honoraires* et le salaire autre chose qu'une distinction purement nominale et d'opinion. La différence est réelle, très-saillante et très-accentuée à plus d'un point de vue. Le salaire est le prix, généralement débattu et réglé d'avance, d'un louage d'ouvrage ou de service; c'est, en un mot, le loyer d'un travail quelconque. Les *honoraires* sont la rémunération spontanément offerte pour des services qui, le plus ordinairement, échappent à toute appréciation pécuniaire. Le droit romain avait franchement accusé ce caractère propre des *honoraires.* Les *honoraires* sont généralement la rémunération d'un travail intellectuel. Ainsi, le professeur, le médecin, l'avocat ne reçoivent d'ordres de personne, n'acceptent de dépendance et de situation subalterne d'aucune sorte; ils relèvent uniquement de leur conscience, de leur conviction scientifique et de leur conviction morale. C'est à la rémunération des services de cette nature qu'appartient proprement la qualification d'*honoraires.* Remarquons que les *honoraires* répugnent par leur nature à toute taxation légale. S'il s'élève un débat sur le chiffre, il y aura bien lieu, sans doute, de recourir aux tribunaux qui régleront le différend, mais il n'en demeure pas moins vrai qu'il n'existe et ne peut exister, en pareille matière, aucun tarif fixant *à priori* la rétribution du service rendu. Aussi, les émoluments des avoués et des huissiers, pour les actes de leur ministère, n'ont-ils jamais été considérés comme des *honoraires*, par la raison qu'ils sont invariablement réglés par les tarifs annexés au code de procédure. La loi accorde une action en justice à l'avocat pour la réclamation de ses *honoraires;* il en était déjà ainsi au XVIe siècle, et l'ordonnance d'octobre 1525 contenait une disposition expresse à cet égard. Mais la tradition disciplinaire du barreau ne veut rien devoir qu'à la gratitude et à la spontanéité du client, et elle a toujours proscrit le recours aux tribunaux pour fait d'*honoraires.* La peine de la radiation du tableau est appliquée par le conseil de l'ordre à tout membre du barreau qui actionne un client en justice pour ses *honoraires.*

Les *honoraires* du médecin ne sont non plus sujets à aucune taxation légale. Il en détermine lui-même la quotité, eu égard à l'importance des soins donnés et aux facultés du malade, sauf toujours l'arbitrage du juge en cas de contestation. Cette entière liberté et cette absence de toute réglementation légale du taux des *honoraires* ne concerne, toutefois, que la rétribution des soins librement donnés par le médecin à ses clients. Il en est différemment si le médecin agit en exécution des ordres ou par commission de justice; les expertises médico-légales auxquelles les tribunaux lui donnent mission de procéder sont soumises à un tarif réglé, et réglé avec une singulière parcimonie par un décret de 1811. Voici quelques chiffres : au médecin commis par la justice criminelle, le décret alloue, pour chaque visite, pour la rédaction du rapport et le premier pansement, s'il y a lieu, à Paris, 6 francs; dans les villes de 40,000 habitants et au-dessus, 4 francs; dans

les autres localités, la rétribution descend au taux presque dérisoire de 3 francs. Pour une autopsie cadavérique, il est alloué, à Paris, 9 francs; 7 francs dans les villes de 40,000 habitants; partout ailleurs 5 francs. L'action des médecins pour leurs *honoraires* se prescrit par un an, aux termes de l'article 2272 du code civil. D'ailleurs, les médecins ne sont pas dans l'usage de délivrer des reçus de leurs *honoraires*, et il serait contraire aux convenances de leur en demander.

HONORARIAT s. m. (o-no-ra-ri-a — rad. *honoraire*). Dignité honoraire : *Briguer l'*HONORARIAT.

— **Encycl.** Législ. Sous l'ancienne monarchie, l'*honorariat*, dans la magistrature et dans l'armée, constituait en faveur des titulaires de véritables privilèges, que la Révolution de 1789 a fait disparaître. Après vingt ans de service, le magistrat qui se retirait conservait son rang et le droit d'entrée et de voix délibérative dans son ancienne compagnie. Le roi se réservait le droit d'accorder de son chef ces prérogatives aux magistrats qu'il jugeait à propos de récompenser ainsi, au moment de leur retraite. Ces magistrats honoraires continuaient à jouir de l'exemption de beaucoup de charges et d'impôts : il y avait donc pour l'Etat un intérêt puissant à ne pas multiplier outre mesure le nombre de ces privilégiés.

La Révolution de 1789 fit disparaître l'*honorariat* avec les anciennes juridictions; mais lorsque l'administration de la justice put être reconstituée, il se trouva dans les cours et les tribunaux un certain nombre de magistrats que leurs connaissances spéciales y avaient fait admettre, et qui, pour la plupart, anciens magistrats ou praticiens, dès avant 1789, étaient déjà, au commencement du XIXe siècle, des vieillards peu capables de longs services. Un décret du 2 octobre 1807 disposa que ceux de ces magistrats que la cécité, la surdité ou autres infirmités mettraient hors d'état d'exercer leurs fonctions seraient admis à prendre leur retraite et conserveraient leur titre, leur rang et leurs prérogatives honorifiques, sans exercer de fonctions, en continuant à être portés sur le tableau et invités aux cérémonies publiques. C'est ainsi que l'*honorariat* a été rétabli, mais d'abord seulement pour les magistrats infirmes. Le décret du 6 juillet 1810, reprenant en partie les traditions du parlement, organisa la magistrature sur le pied où elle est encore aujourd'hui, à peu de chose près, et donna au gouvernement le droit de conférer le titre d'honoraire aux présidents et conseillers des cours qui se retireraient après trente ans de service; l'article 77 édicte que ces magistrats continueront à jouir des honneurs et privilèges attachés à leur état et pourront assister, avec voix délibérative, aux assemblées des chambres et aux audiences solennelles. Quoique le décret de 1810 ne parle que des magistrats de cours, il est entré dans la pratique d'accorder le titre d'honoraire aux présidents et juges de première instance. D'ailleurs, malgré les termes du décret de 1810, la collation de l'*honorariat* ne donne, en réalité, aux magistrats qui en sont investis, que le droit de porter un titre et d'être invités aux cérémonies publiques, où ils prennent place avec leur ancienne compagnie. Il n'y a pas d'exemple que des conseillers ou présidents honoraires aient été convoqués, en exécution de ce décret, pour des audiences solennelles, autres que des réceptions de magistrats ou des séances de rentrée.

Parmi les officiers ministériels, les notaires sont les seuls qui aient droit à solliciter l'*honorariat.* Sous l'ancienne monarchie, les notaires démissionnaires ont de tout temps conservé des privilèges. Un édit du mois d'août 1673 donne au roi seul le pouvoir de conférer aux notaires le titre d'honoraire. Il résulte de divers documents que les notaires honoraires conservaient leur entrée aux assemblées générales, avec voix délibérative.

Les lois des 29 septembre 1791, 25 ventôse an XI et 2 nivôse an XII ne parlèrent pas de l'*honorariat.* Mais les notaires ont d'eux-mêmes repris les anciennes traditions, et, jusqu'en 1843, le gouvernement a, d'abord tacitement, puis formellement (décision ministérielle du 18 février 1830) reconnu, par tolérance, aux compagnies de notaires, le droit de conférer à leurs membres démissionnaires le titre d'honoraires, qui, généralement, n'était accordé qu'après un long exercice, vingt ans au moins. L'ordonnance du 4 janvier 1843 (art. 29 et 30) enleva cette prérogative aux notaires et disposa que le chef de l'Etat pourrait seul, sur la proposition de la Chambre et le rapport du ministre de la justice, conférer le titre de notaire honoraire aux notaires qui auraient exercé pendant vingt années consécutives; ce titre permet à ceux qui en sont investis d'assister aux assemblées générales, mais seulement avec voix consultative.

— *Administration.* Les préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture peuvent obtenir, lorsqu'ils sont placés hors des cadres d'activité ou admis à la retraite, le titre d'honoraire (décret du 28 février 1863). Cette distinction donne aux préfets, sous-préfets et secrétaires généraux honoraires le droit d'assister aux cérémonies publiques, avec le costume de leur ancienne fonction, sans écharpe. Les préfets honoraires ont rang avant le conseil de préfecture; les autres prennent rang avec les membres de ce corps. Le décret de 1863 n'impose à la collation de l'*honorariat* aucune condition de durée de service.

Après la chute du premier Empire, le gouvernement des Bourbons accorda à beaucoup d'officiers, à qui l'état des finances ne permettait pas de donner des grades effectifs, des grades purement honorifiques; il y eut surtout beaucoup de colonels et de généraux honoraires. Cette disposition fut maintenue par l'ordonnance de 1818 (2 août). Les grades honoraires furent définitivement prohibés par la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée : il n'y a plus que des grades effectifs.

HONORAT (île **SAINT-**), l'une des îles de Lérins, dans la Méditerranée, sur la côte de Provence, dans le voisinage d'Antibes. Elle a environ 3 kilom. de circonférence. Une ligne d'écueils, portant le nom de Frères ou de Maines, la protége au sud contre les vagues de la haute mer; à l'est, se dressent quelques îlots, dont le plus considérable est connu sous le nom de Saint-Ferréol. Cette île s'appelait *Lerina* ou *Planaria*, lorsque saint Honorat vint s'y établir en 410 et y fonder un monastère longtemps célèbre par la science et la sainteté de ses moines. Jusqu'au XIe siècle, l'île Saint-Honorat fut souvent ravagée par les pirates sarrasins, qui y égorgèrent 500 religieux en 725. En 1088, pour prévenir ces attaques, on y éleva une haute tour de défense, ce qui n'empêcha pas les pirates de renverser le monastère en 1107. « En 1400, dit M. Adolphe Joanne, des corsaires génois s'emparèrent du château et du monastère et s'y maintinrent pendant près d'une année. En 1524, la flotte espagnole s'empara de l'île et saccagea le couvent. François Ier, prisonnier de Charles-Quint, y passa la nuit du 21 au 22 juin 1525. Enfin, l'île Saint-Honorat fut encore prise par André Doria en 1526, par les Espagnols en 1535 et par les Autrichiens en 1746. Le pèlerinage de Lérins fut longtemps célèbre dans toute la Provence. Les biens du monastère étaient considérables. Il n'y restait plus que quatre moines lorsque l'abbaye fut sécularisée en 1788. » En 1791, Mlle Sainval, de la Comédie-Française, fit l'acquisition de l'île Saint-Honorat et y fixa sa résidence. L'île a été achetée, en 1858, par l'évêque de Fréjus, qui y a installé une colonie de frères agriculteurs de l'ordre de Saint-François. Une ferme remplace aujourd'hui l'ancien monastère.

L'ancienne église Saint-Honorat, restaurée en 1863, conserve quelques parties du VIIe siècle, mais elle a été reconstruite presque en entier au XIe siècle. Un bas-relief, placé au-dessus de la porte et représentant *Jésus-Christ et les apôtres*, paraît remonter aux premiers siècles du christianisme. A côté de l'église s'élève le cloître, aux voûtes cintrées et aux lourds piliers. Le château, qui est le monument le plus considérable et le plus pittoresque de l'île, fut commencé en 1073. « Ce n'est, à proprement parler, dit M. Mérimée, qu'un donjon de forme irrégulière, couronné de mâchicoulis et entouré, du côté de la terre, d'une muraille percée de meurtrières qui dominent un chemin de ronde. Partout, une multitude d'escaliers dérobés, de corridors qui se croisent d'une manière bizarre, de souterrains communiquant aux étages supérieurs donnent l'idée des châteaux d'Anne Radcliffe ou d'un édifice que l'on aurait élevé exprès pour jouer à cache-cache. »

Sept chapelles s'élevaient autrefois le long du rivage. La chapelle de la Sainte-Trinité, assez bien conservée, semble, à cause de la bizarrerie de sa construction, antérieure à l'occupation romaine. La chapelle Saint-Sauveur, bâtie au N.-O. de l'île, est un petit monument de forme octogonale, que surmonte un dôme peu élevé. M. Mérimée pense que cet édifice est contemporain de la première abbaye. Les ruines de Saint-Honorat ont été classées parmi les monuments historiques.

L'île Saint-Honorat, jadis renommée pour la beauté de ses ombrages, a été transformée en partie en champs de céréales et en jardins potagers.

HONORAT (saint), archevêque d'Arles, né dans la Gaule Belgique, mort en 429. Il descendait d'une famille consulaire païenne et était beau-frère de saint Loup, qui, par la suite, devint évêque de Troyes. S'étant converti au christianisme avec son frère aîné Venantius, ils vendirent leurs biens et parcoururent l'Achaïe, en compagnie d'un personnage appelé Caprasius. Pendant le cours de ce voyage, Venantius mourut. Honorat et son compagnon reprirent alors la route des Gaules, s'arrêtèrent à l'île sauvage de Lérins, près des côtes de Provence, et y fondèrent un monastère, qui devait acquérir une grande célébrité. Honorat en était le directeur depuis environ seize ans lorsqu'il fut nommé, en 426, archevêque d'Arles. Il ne reste rien des écrits de ce saint, que l'Eglise honore le 16 janvier.

HONORAT (saint), évêque de Marseille, né vers 425, mort après 492. Il fut disciple de saint Hilaire d'Arles et parvint à l'épiscopat en 475. Il se signala par son éloquence et par son savoir, composa des homélies et écrivit une *Vie de saint Hilaire.*

HONORAT ou **HONNORAT** (S.-J.), philologue français, né à Digne vers 1795. Reçu docteur en médecine en 1817, il s'est fixé dans sa ville natale, où il a fait de longues recherches sur la langue d'oc. On lui doit un *Dictionnaire provençal-français* (1846-1847, 3 vol. in-4°), qui contient plus de 90,000 mots de différents dialectes, leur définition, leur étymologie, leurs synonymies, leurs équivalents en langues modernes, les origines des principales coutumes et institutions, une grammaire, plusieurs traités et une table bibliographique des ouvrages provençaux imprimés depuis le XVIe siècle. M. Honorat a publié, en outre, un *Vocabulaire français-provençal* (Digne, 1849, in-4°).

HONORATUS ANTONINUS, évêque de Constantia, en Afrique, qui vivait dans la première moitié du Ve siècle. Lorsque Genséric fit persécuter les catholiques, Honoratus adressa à un certain Honorius, banni pour sa religion, une belle et touchante lettre, insérée, sous le titre de *Epistola ad labores pro Christo ferendos exhortatoria*, dans plusieurs recueils, entre autres dans la *Magna bibliotheca Patrum.*

HONORÉ, ÉE (o-no-ré) part. passé du v. Honorer. A qui l'on rend honneur, qui est respecté, estimé : *Homme* HONORÉ. *Famille* HONORÉE. *Vertu* HONORÉE. *Le vice* HONORÉ *en est plus hideux. Il ne suffit pas à une femme mariée d'être honnête, il faut encore qu'elle soit* HONORÉE. (J.-J. Rouss.) *Les condamnations ne déshonorent que dans les pays où les juges sont* HONORÉS. (E. About.)

Plus d'un sot en crédit, plus d'un fat *honoré*
Au mérite modeste est souvent préféré.

VIENNET.

— Comm. et pratiq. Titre que se donnent des personnes d'une même profession : *Mon cher et* HONORÉ *collègue.* ‖ Se dit d'une lettre dont on accuse réception : *Par votre* HONORÉE *de tel jour.*

— s. m. Ornith. Nom vulgaire des hérons, dans la Guyane française. V. ONORÉ.

HONORÉ (saint), évêque d'Amiens, qui vivait au VIIe siècle. Il est le patron des boulangers et sa fête se célèbre le 16 mai.

HONORÉ D'AUTUN, en latin **Honorius,** écrivain ecclésiastique, né en France, mort après 1130. Quoiqu'il occupe un rang honorable parmi les écrivains du XIIe siècle, on n'a aucun renseignement sur sa vie. On sait seulement qu'il enseignait la théologie et la métaphysique à Autun, avec le titre de *scolastique.* On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Elucidarium*, traité sommaire de théologie attribué tour à tour à saint Anselme, à saint Augustin, à Abailard, etc., et qui a été publié à Paris en 1560; *De Apostolico et Augusto*, où il se montre fougueux partisan de l'autocratie pontificale; *De libero arbitrio*, traité inséré, avec plusieurs autres du même auteur, dans les *Anecdota* de B. Pez; *De luminaribus Ecclesiæ*, sorte de compilation bibliographique, publiée à Bâle en 1544; *Imago mundi de dispositione orbis*, abrégé de cosmographie, inséré dans la *Bibliothèque des Pères; Gemma animæ*, somme liturgique publiée dans la *Bibliothèque des Pères*, et plusieurs fois séparément; *Speculum Ecclesiæ*, recueil de sermons (Cologne, 1540), etc.

HONORÉ Ier, prince de Monaco, mort en 1581. Il succéda, tout jeune encore, en 1525, à son père Lucien, assassiné par B. Doria, servit durant les guerres faites par Charles-Quint, qui l'avait pris sous sa protection, et se signala particulièrement par sa valeur à la prise du fort de la Goulette, à celle de Tunis (1535) et à la bataille de Lépante. Il eut pour successeur son fils Charles II. — HONORÉ II, prince de Monaco, petit-fils du précédent, né en 1599, mort en 1662. Il succéda, à l'âge de cinq ans (1604), à son père Hercule. Pendant sa minorité, son oncle et son tuteur, Frédéric Lando, gouverna en son nom et fit venir à Monaco une garnison d'impériaux. Lorsqu'il eut atteint sa majorité, Honoré II suivit une politique toute contraire. Il conclut à Péronne (1641) un traité avec Louis XIII, qui, non-seulement lui accorda sa protection, mais encore lui donna, avec le titre de pair de France, le duché de Valentinois, la baronnie de Buis, la seigneurie de Calvinet et le comté de Carladès. L'année suivante, Honoré contraignit les Espagnols à quitter Monaco. Il fut le constant allié de la France. — HONORÉ III (Camille-Léonor), prince de Monaco, né en 1720, mort en 1780. Il était fils de la princesse Louise-Hippolyte, à qui il succéda en 1731, combattit sous le drapeau de la France à Rocoux (1746), où il fut grièvement blessé, à Lawfeld (1747), où il eut un cheval tué sous lui, épousa la nièce d'un doge de Gênes, Marie-Catherine de Brignole (1757), et signa en 1760, avec Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, un traité pour terminer une contestation territoriale pendante depuis plusieurs siècles. — HONORÉ IV (Charles-Maurice-Anne), prince de Monaco, né en 1758, mort en 1819. Il régna paisiblement jusqu'en 1793, époque où la principauté de Monaco fut réunie à la France. — HONORÉ V (Gabriel), prince de Monaco, né en 1778, mort en 1841. Il reçut de Louis XVIII le titre de pair de France, devint prince de Monaco en 1815, et est surtout connu par une monnaie de billon de 0 fr. 05 et de 0 fr. 10, qu'il fit frapper, et dont la circulation fut interdite en France sous le règne de Louis-Philippe. On lui doit un ouvrage intitulé le *Paupérisme en France et les moyens d'y remédier* (Paris, 1839).

HONORÉ (Charles-Honoré REMY, dit), acteur et auteur dramatique français, né à Paris en 1793, mort en 1858. Il a rempli l'emploi des comiques dans les troupes de province et sur quelques théâtres de Paris, et est auteur d'un assez grand nombre de vaudevilles qui ont dû leur succès à leur gaieté de bon aloi. Nous citerons, parmi les productions de cet acteur-auteur, dont la verve a alimenté exclusivement les scènes de genre, les *Fantômes* (1817); la *Dame noire* (1825); *Bonnardin dans la lune* (1830); la *Sonnette et le paravent* (1837); l'*Assassin par humanité* (1842); *Une mauvaise nuit* (1849); l'*Ile des Bêtises* (1850); *Une femme qui s'ennuie* (1854); les *Domestiques de Paris* (1855); *Masque et visage* (1856); les *Petits péchés de la grand' maman* (1857).

HONORÉ (Maurice-Oscar), publiciste et romancier français, né en 1822. Attaché par tradition de famille aux idées légitimistes, il a successivement collaboré, depuis 1849, à l'*Opinion publique*, à l'*Ordre* de Dijon, à l'*Assemblée nationale.* Il a publié, en outre, des romans, dont quelques-uns ont paru en feuilleton dans l'*Union* et dans la *Patrie.* Nous citerons de lui : *Mémoires d'un ouvrier* (1850); *Histoire de la vie privée d'autrefois* (1853); les *Deux transfuges, Perrine* (1856); *Germain Landry* (1856); les *Deux pères* (1857); le *Château de La Pigneraie* (1857); la *Comédie du malheur* (1857); *Scènes de la vie réelle* (1857); le *Cœur des bêtes* (1863), etc.

Honoré (RUE **Saint-**). Cette rue, une des plus anciennes de Paris, qu'elle traverse dans une assez grande partie de sa longueur, mérite, par les nombreux souvenirs qui s'y rattachent ou se groupent autour d'elle, une mention spéciale. La rue Saint-Honoré fut la première grande voie établie lorsque les Parisiens, se hasardant hors de l'île de la Cité, se décidèrent à bâtir sur la rive droite. Estienne Boileau nous apprend que les drapiers, les fourreurs, les brodeurs, etc., quittant la Cité trop étroite, vinrent échelonner leurs boutiques dans ce quartier nouveau alors : d'où les noms de rue de la Draperie, de rue des Fourreurs, etc., toutes rues voisines de la grande artère Saint-Honoré, qui en peu de temps acquit une importance commerciale considérable. Sous Philippe-Auguste, de 1190 à 1211, la rue Saint-Honoré s'arrêtait à la porte Saint-Honoré, située à peu près sur l'emplacement de l'Oratoire actuel; toute cette portion de la rue, depuis la rue Tirechappe, portait le nom de Chasteau-Festu. Elle alla toujours s'étendant, s'allongeant comme un fleuve qui grossit. De la rue de la Lingerie à celle de la Tonnellerie, elle porta, jusqu'au XVIIIe siècle, le nom de rue de la Chaussetterie; de la rue de l'Arbre-Sec, où se trouvait de temps immémorial une potence, à celle du Rempart, elle fut appelée, au XIIIe et au XIVe siècle, rue de la Croix-du-Trahoir; enfin, de la rue du Rempart jusqu'à la rue Royale actuelle, elle était désignée, vers 1407, sous le nom de rue Neuve-Saint-Louis. En 1450, elle prit le nom de rue de la Chaussée-Saint-Honoré, et enfin, quelque temps après, celui de rue Saint-Honoré. Premier grand centre du commerce parisien, la rue Saint-Honoré fut, dans la nuit du 24 août 1572, le principal théâtre de la Saint-Barthélemy. C'était non loin de l'Oratoire actuel que s'élevait la fameuse auberge de la Belle-Etoile, tenue par le fanatique La Hurière, catholique féroce qui se distingua cette nuit-là. A la place de l'hôtel Coligny, qui était tout proche, se trouve aujourd'hui un café, dont l'enseigne porte le nom du célèbre amiral. Sous Louis XIII, le carrefour de l'Arbre-Sec vit un nouveau drame : le vieux baron de Luz y fut assassiné par le chevalier de Guise. Citons encore, parmi les souvenirs de la rue Saint-Honoré, les hôtels de Rambouillet et de Mercœur, sur les ruines desquels ne tarda pas à s'élever le Palais-Royal (alors palais Cardinal), l'église Saint-Honoré, fondée en 1204 et démolie en 1792, l'hôtel d'Aligre, etc. Depuis le commencement du siècle, la rue Saint-Honoré a singulièrement changé d'aspect; bon nombre de rues aboutissantes ont disparu, par suite du percement de nouvelles artères. Après avoir donné en passant un souvenir à l'hôtel des Messageries, jadis si animé, maintenant silencieux, nous citerons, parmi les monuments que contient cette rue, la fontaine de l'Arbre-Sec, l'Oratoire, le Palais-Royal, l'église Saint-Roch, dont les marches rappellent la sanglante journée (18 vendémiaire an IV-10 octobre 1795) qui suivit l'adoption de la constitution de l'an III; l'Assomption. Nous avons passé, sans y jeter un regard, devant le café de la Régence, le rendez-vous historique des joueurs d'échecs; c'est que le café actuel n'est pas l'ancien café illustré par Philidore et le *Neveu de Rameau*, mais bien une construction toute récente. La rue du Faubourg-Saint-Honoré, qui est le prolongement de la rue Saint-Honoré, s'étend jusqu'aux Ternes. On y trouve, entre autres monuments, le palais de l'Elysée, l'ancien hôtel Beauvau, aujourd'hui le ministère de l'intérieur, et un grand nombre d'hôtels, notamment l'ambassade d'Angleterre, l'hôtel Castellane, etc.

HONORÉ-LES-BAINS (SAINT-), bourg et